



Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Télec. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 939-24

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 24 février 2026, à 19 h, à la salle du Conseil municipal, située au 1, route du Carrefour, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 939-24 concernant l'immeuble suivant.

33, chemin du Bord-de-l'eau – Construction d'une résidence

La demande de dérogation numéro 2025-00033 est déposée afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel à 6 mètres de la limite avant de la propriété au lieu de 7,5 mètres. Le tableau ci-dessous résume la demande de dérogation mineure :

ADRESSE / LOT	ARTICLE (RÈG. N : 939.24)	NORME	DÉROGATION DEMANDÉE
33, chemin du Bord-de-l'eau 5 872 168 Cadastre du Québec	Grille des spécifications Zone 19-RR	Grille des spécifications de la zone 19-RR du règlement de zonage numéro 939-24 exige une marge de recul de 15 mètres. Or, la superficie du lot est en droits acquis, ce qui signifie que la marge peut être réduite de 50 % en vertu de l'article 47 du règlement de lotissement. La marge applicable est donc 7,5 mètres.	Permettre la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel à 6 mètres de la limite avant de la propriété au lieu de 7,5 mètres.

Toute personne intéressée relativement à cette demande peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance ou transmettre par écrit, avant cette date, à l'adresse mentionnée ci-dessous ou par courriel à greffe@val-des-monts.net à l'attention de la soussignée, et ce, au plus tard le 20 février 2026 à 16 heures.

FAIT à Val-des-Monts ce cinquième jour du mois de février **DEUX MILLE VINGT-SIX.**

La Directrice générale et
Greffière-trésorière,


Salima Hachachena